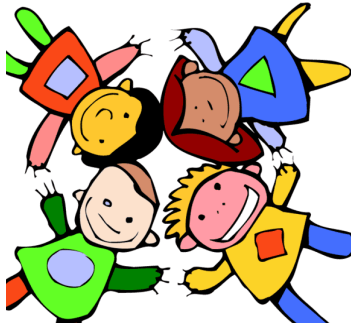




Règles de fonctionnement
Service de garde
L'Envol
École Montmartre
2025-2026

Direction: Anne-Marie Léveillé
Technicienne en service de garde :
Isabelle Laroche

1855 59 Avenue
Pointe-aux-Trembles, QC, H1A 2P2
514-642-0647



Mot de la technicienne

Chers parents, chers élèves, bienvenue à vous.

L'équipe du service de garde est, plus que jamais, prête à vous recevoir pour une nouvelle année scolaire. Fidèle aux valeurs de l'école, le service de garde a pour priorité le bonheur et le bien-être de chaque élève. Considérant l'unicité de chacun et travaillant main dans la main avec l'équipe enseignante, nous serons présents dans le quotidien de vos enfants. Des activités riches en apprentissages et en instants magiques seront offertes à vos enfants tout au long de l'année.

Nous vous demandons de lire ce guide avec attention, car le fonctionnement de votre service de garde y est très bien expliqué et répondra sûrement à plusieurs de vos questionnements.

Afin de pouvoir vous offrir un service de qualité à vous ainsi qu'à votre enfant, votre collaboration est essentielle. N'hésitez pas à nous contacter pour toutes questions, et ce, tout au long de l'année.

Au nom de toute l'équipe du Service de Garde « L'Envol », nous vous souhaitons une année remplie de bonheur et de belles surprises.

Isabelle Laroche et Nancy Cardin
Technicienne du service de garde et Classe principale

1. Code de vie

Le service de garde se veut un milieu complémentaire à l'école, c'est pour cette raison que nous utilisons le même code de vie. Les mêmes règlements s'appliquent que ce soit au service de garde ou à l'école.

Introduction

L'école Montmartre est un milieu de vie qui vise le développement des connaissances, de l'autonomie et des habiletés sociales. Le personnel s'engage à intervenir en tout temps, avec bienveillance pour que notre école soit un milieu sain, sécuritaire et propice aux apprentissages.

Valeurs de l'école

Les valeurs de sécurité, d'engagement, de persévérance et d'harmonie sont à la base de notre code de vie éducatif et guident nos interventions.

Prise de position claire en lien avec la violence

Dans notre école, toute manifestation de violence ou d'intimidation est proscrite en tout temps, incluant les manifestations ayant lieu par l'intermédiaire de médias sociaux et lors de l'utilisation du transport scolaire. Le protocole du plan de lutte de l'école sera appliqué pour tous les gestes de violence et d'intimidation.

2. Activités

La planification des activités au service de garde tiendra compte des valeurs, et des orientations de l'école. Une planification réfléchie et exhaustive est faite chaque mois et affichée à l'entrée du service de garde.

Chaque semaine, les éducatrices feront vivre à votre enfant, des activités ludiques, sportives, artistiques, culinaires, scientifiques et plus encore. Nous vous encourageons à consulter le programme d'activités du service de garde pour plus de détails.

3. Inscription

Tous les ans, il est nécessaire de remplir une fiche d'inscription pour vous assurer que votre enfant puisse fréquenter le service de garde.

Les inscriptions se font via la plateforme Mozaik. Vous recevrez les invitations par courriel au courant du mois de mars. Pour ceux qui rencontreront certains problèmes techniques, il sera possible de prendre rendez-vous avec la technicienne afin que nous puissions vous aider à compléter le document en ligne.

* Il est primordial de respecter les dates d'inscriptions.

Vous pouvez modifier l'inscription de votre enfant en tout temps. Pour tout changement de fréquentation ou un arrêt de service, vous devez prendre rendez-vous avec la technicienne du service de garde pour remplir un formulaire.

Cependant, un délai de deux semaines entre la signature du document et la modification est nécessaire. **Aucune inscription pour la journée en cours ne sera acceptée.**

Dans le cas d'une absence prolongée (plus de trois jours consécutifs) au service de garde ou dîner, il n'y aura pas de facturation pour la totalité de l'absence sur présentation d'un **billet médical**.

4. Heures d'ouverture

Le service de garde ouvre ses portes tous les jours :

Préscolaire : 06 h 30 à 08 h 25 12 h 03 à 13 h 08 14 h 41 à 18 h

Primaire : 06 h 30 à 08 h 25 12 h 03 à 13 h 08 15 h 45 à 18 h

 **Retard: Des frais de 1\$ la minute/enfant seront facturés lors des retards après 18h00. Ces montants vous seront rajoutés à votre état de compte. Si possible, merci d'aviser lorsque vous prévoyez avoir du retard.**

Au premier retard, un avis verbal sera fait au parent.

Au deuxième retard, un avis écrit sera émis.

Au troisième retard, une exclusion du service de garde sera appliquée.

Si personne ne se présente au service de garde pour venir chercher votre enfant avant 19 heures, la prise en charge se fera par les policiers ou les intervenants sociaux.

5. Jours d'ouverture

Le service de garde est ouvert durant les journées pédagogiques pour les élèves inscrits. Cependant, il est fermé lors des jours fériés.

Le service de garde pourrait fermer ses portes lors de forces majeures (tempête, panne d'électricité, ou toute autre situation d'urgence)

Si un de ces événements survenait avant 6 h 30 le matin, le service de garde suivra les mêmes directives données par le CSSPI,

Vérifiez les informations à la radio ou à la télévision avant d'envoyer votre enfant au service de garde.

La semaine de relâche n'est pas considérée comme une semaine régulière. En janvier, vous recevrez, par l'intermédiaire de l'école, de l'information en lien avec des camps de jours disponibles dans le quartier.

6. La clientèle

Tous les enfants d'âge scolaire qui résident sur le territoire de l'école peuvent bénéficier du service de garde.

- 1- Régulière :** Enfant de l'éducation préscolaire et de l'enseignement du primaire présent au moins deux périodes par jour, au moins 1 fois par semaine.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Période du matin : 6 h 30 -8 h 25					
Période de dîner : 12 h 03 -13 h 08					
Période maternelle attente autobus 14h 41 -15h 45					
Période de l'après-midi 15h 45 -18h00					

Voici à quoi correspondent les périodes au service de garde.

- 2- **Sporadique :** Enfant de l'éducation préscolaire et de l'enseignement du primaire présent moins longtemps ou moins souvent que le temps minimal convenu pour la clientèle régulière.
- 3- **Dépannage :** Enfant de l'éducation préscolaire et de l'enseignement du primaire présent sans récurrence, peu importe le nombre de périodes utilisées lors de journées de dépannage.
- 4- **Dîneurs :** Enfant de l'éducation préscolaire et de l'enseignement du primaire fréquentant seulement la période du dîner.
- 5- **Dîneurs autobus :** Enfant de l'éducation préscolaire fréquentant la période du dîner et la période précédant le transport en autobus.

7. Coûts (jours de classe) (tous les frais sont sujets à changement en fonction du CSSPI)

Enfant inscrit de façon régulière : 9.70\$ par jour

Enfant inscrit de façon sporadique : 16.55\$ par jour maximum

3.20\$ de l'heure en fonction de la durée totale de la période utilisée.

Ex. : Matin 6.66\$

Midi 3.20\$

Après-midi 7.46\$

Enfant inscrit au dîner: 3.20\$ par jour

Enfant inscrit en dépannage :

Ex. : Matin : 6.66\$
 Dîner : 4.21\$
 Après-midi : 7.46\$
 Maternelle autobus : 3.20\$

Tous les enfants voulant fréquenter le service de garde ou dîner doivent obligatoirement être inscrits.

Pour les statuts « Sporadique et Dépannage », le coût total de la période ou des périodes utilisées est facturé même si toute la période n'est pas utilisée au complet.

8. Coûts (Journées pédagogiques)

Les frais de base pour les journées pédagogiques sont de 9.70\$ pour les enfants réguliers. Pour les élèves sporadiques et dépannages, le coût par journée est de 16.55\$. Si une sortie à l'extérieur ou une activité spéciale est organisée, des frais supplémentaires vous seront chargés en fonction des coûts réels. Le coût des sorties ne peut pas excéder 25\$ par jour sauf 1 sortie par année qui peut être facturée à 35\$.

Vous recevrez deux semaines avant chaque journée pédagogique, un formulaire FORMS par courriel pour procéder à l'inscription. Une affiche sera aussi affichée au service de garde pour vous informer que le courriel a été envoyé. Dès que vous remplissez le formulaire Forms, aucun changement ne sera possible. Les frais vous seront facturés que votre enfant soit présent ou non. Sans inscription aux journées pédagogiques, votre enfant se verra refuser l'accès. Veuillez svp remplir le plus rapidement possible le sondage dès la réception. Certaines sorties ont un nombre maximum de participants, nous procéderons par "premier arrivé, premier servi. "

Il est important de vérifier la liste des enfants inscrits à la sortie ou au service de garde pour chacune des journées pédagogiques. Cela vous évitera de mauvaises surprises. Cette liste est affichée à l'accueil du service de garde.

Nous devons prévoir un nombre suffisant d'éducatrices en fonction du nombre de places réservées pour respecter le ratio éducatrice/élève. C'est pour cette raison qu'aucun élève non inscrit ne pourra se présenter le matin même.

Prenez note que...

-  Il serait grandement apprécié que vous répondiez même si votre enfant ne vient pas.
-  Pour la sortie, les enfants doivent apporter leur lunch, leur bouteille d'eau, un bloc réfrigérant (**aucun repas à faire réchauffer**) ainsi que des vêtements de rechange (s'il y a lieu).

- ✚ Adapter l'habillement de votre enfant selon l'humeur de Dame Nature!
- ✚ Un enfant pourrait se faire refuser l'accès à une sortie pour diverses raisons jugées pertinentes. Si tel est le cas, la technicienne entrera en contact avec les parents au préalable.

9. Règlements

Les règlements du service de garde sont les mêmes que ceux de l'école. (Référer au code de vie de l'école). Durant les heures d'ouverture, la responsabilité du service de garde se limite aux enfants qui y sont inscrits.

Les parents qui inscrivent leurs enfants au service de garde s'engagent à respecter les procédures et les règlements.

10. Pour faciliter les communications

- ✚ Informations aux parents
 - Nous vous invitons à lire les affiches et les notes à l'entrée du service de garde.
 - Nous communiquerons aussi avec vous par courriel que ce soit pour vous remettre les états de compte ou pour toutes autres informations. Veuillez vous assurer de bien lire vos courriels. Des informations importantes s'y retrouveront au courant de l'année.
- ✚ Toutes les communications du service de garde vous seront envoyées par courriel. Si vous voulez communiquer avec nous, n'hésitez pas à nous contacter par courriel ou par téléphone. Comme notre travail nécessite souvent des déplacements dans l'école, laissez un message sur la boîte vocale lorsqu'il n'y a pas de réponse. Nous vous rappellerons lorsque possible.
- ✚ Rencontre avec la technicienne
 - Vous voulez rencontrer la technicienne? **Prenez un rendez-vous!** C'est vraiment la façon la plus facile. Elle sera ainsi disponible à vous écouter.

11. Circulation dans l'école/et dans les cours d'école

IL EST STRICTEMENT INTERDIT DE CIRCULER DANS L'ÉCOLE AINSI QUE DANS LA COUR DE L'ÉCOLE sans l'autorisation d'un membre du personnel. Vous ne devez **JAMAIS** aller à la classe ou au casier de votre enfant sans être autorisé et accompagné par un membre de l'équipe-école.

12. Circulation automobile

Pour la sécurité de vos enfants, nous vous demandons de respecter les règles de la sécurité routière. Ne pas bloquer l'accès devant les stationnements du voisinage de l'école, afin d'éviter des désagréments pour tous.

13. Condition de paiement

Les frais de garde pour les utilisateurs sont payables en argent (à la technicienne) par Interac ou par paiement direct. En début d'année vous recevrez une procédure de paiement direct (ce mode de paiement est fortement recommandé).

Les parents ne doivent pas donner de l'argent à leur enfant pour payer le service de garde ou le service de dîner.

Au début de chaque mois, vous recevrez un état de compte du mois en cours. Les journées pédagogiques seront rajoutées à l'état de compte au fur et à mesure. Vous avez jusqu'à la fin du mois pour acquitter la totalité des frais.

14. Retard de paiement

Au début du mois, si le solde du mois précédent est toujours en souffrance, un arrêt de service sera appliqué, et ce, jusqu'à ce que le solde soit payé en totalité. Des accords de paiements peuvent être faits lors de circonstances spécifiques. Un entretien avec la direction et la technicienne sera alors nécessaire.

N.B. La procédure de recouvrement est la même dans toutes les écoles du centre de services scolaire de la Pointe de l'île.

15. Reçus pour fins d'impôt

 Les reçus pour fin d'impôt vous seront remis au mois de mars. Ils seront disponibles du votre compte Mozaik. Une procédure vous sera envoyée pour vous faciliter l'accès. N'oubliez pas que le reçu fiscal est disponible sur le Mozaik du parent qui effectue les paiements. Il n'est pas possible de transférer les montants d'un parent à l'autre. N'hésitez pas à venir nous voir pour de l'aide. Aucun reçu ne sera imprimé à l'école.

16. Rappels importants

 L'enfant du préscolaire et du 1^{er} cycle doit être accompagné de son parent lors de son arrivée au service de garde.

 Ce dernier doit aviser l'éducatrice responsable de l'accueil, de l'arrivée de son enfant.

- ✚ L'enfant qui quitte seul doit obligatoirement avoir une autorisation écrite du parent responsable.
- ✚ Aucun enfant ne pourra quitter le service de garde, avec une personne qui n'est pas autorisée sur la fiche d'inscription. Les feuilles d'autorisation sont disponibles à l'accueil du service de garde. En cas d'urgence, vous pouvez aussi autoriser un autre adulte à venir chercher votre enfant et cela par courriel. Ce dernier devra avoir, sur lui/elle, ses pièces d'identité.
- ✚ Le parent doit entrer au service de garde pour venir chercher son enfant.
- ✚ Aucun appel visant à faire préparer un enfant ne sera accepté.
- ✚ Les enfants qui arrivent sur la cour doivent saluer une éducatrice.
- ✚ Nous utilisons le gymnase de façon quotidienne, pour une question de sécurité, les espadrilles sont obligatoires.

17. Période de travaux scolaires

Le service de garde offre la possibilité aux enfants de faire leurs devoirs et leçons. Le temps alloué est de 30 minutes, soit de 17h00 à 17h30. Ce service est disponible pour tous les élèves, mais non obligatoire. Cette période n'enlève en rien la responsabilité parentale dans le processus des leçons. Un environnement calme sera disponible.

18. Mesures de santé

Tout le personnel du service de garde a reçu une formation de secourisme générale d'une durée minimale de huit heures.

S'il survient une maladie ou un accident sérieux, un membre du personnel du service de garde réclame immédiatement l'assistance médicale nécessaire. Il avertit le plus tôt possible le parent de l'élève ou toute autre personne que ce dernier a désignée sur la fiche d'inscription de cet élève. **Il est donc primordial d'aviser le service de garde pour tout changement de numéro de téléphone le plus tôt possible.**

Aucun médicament prescrit ne peut être administré aux enfants sans le **consentement écrit** des parents et du médecin (remplir la feuille d'administration de médicament). Le médicament à administrer doit porter le nom et le prénom de l'enfant, le nom du médecin, la posologie et la durée du traitement s'il y a lieu. **Les médicaments doivent être remis par le parent à une éducatrice du service de garde dès l'arrivée de l'enfant.** Même pour les médicaments en ventes libres, ex : acétaminophène ou autre, une **prescription du médecin ou du pharmacien est exigée**, en plus de la feuille d'autorisation dûment remplie et signée par le parent.

Si votre enfant souffre d'allergie(s) alimentaire(s), vous devez l'indiquer sur le formulaire d'inscription ainsi que les premiers soins à lui prodiguer.

La conservation des médicaments est sous clé au service de garde.

L'auto-injecteur d'épinéphrine est à la vue dans la salle du photocopieur, ou porté par l'enfant dans un sac à la taille, selon la demande du parent.

L'éducatrice consigne la date et l'heure d'administration du médicament.

19. Repas et collation

Au son de la cloche, l'enfant se dirige vers le local qui lui a été assigné. L'enfant doit avoir une boîte à lunch bien **identifiée** avec ustensiles (veuillez vous assurer que la boîte à lunch de votre enfant en contient au besoin, car il n'est plus possible de distribuer des ustensiles à usage unique au service de garde.) Vous devez mettre son repas dans **un plat ou thermos bien identifié**. Aucun contenant de verre ou de métal ne sera accepté. L'utilisation du micro-ondes n'est pas un service offert au service de garde. Un service de repas traiteur est offert au service de garde. L'inscription à ce service ainsi que toutes les informations relatives se retrouvent sur leur site internet : www.l lunch.ca.

Plusieurs de nos élèves souffrent d'allergies sévères aux noix et arachides. Pour des raisons de sécurité, il est fortement suggéré de ne pas intégrer ses aliments à la boîte à lunch de votre enfant.

On demande aux parents d'inclure dans la boîte à lunch des aliments nutritifs et sains. Des aliments de type "croustilles, chocolat, repas de restauration rapide, boissons gazeuses" sont à proscrire. Merci de participer aux saines habitudes de vie de vos enfants.

20. Rôles

Le conseil d'établissement

Le service de garde est représenté au conseil d'établissement de l'école par un membre du personnel du service de garde. Le rôle principal du conseil d'établissement est de travailler en étroite collaboration avec le personnel et les utilisateurs du service de garde dans le but d'offrir un service de qualité aux jeunes.

La direction

Détient le pouvoir décisionnel. Agit en concertation avec le conseil d'établissement et la technicienne du service de garde.

La technicienne du service de garde

Relève de la direction d'école. Voit à la gestion, à l'administration du service de garde et agit en concertation avec le conseil d'établissement.

Les éducatrices

Relèvent de la direction de l'école. Voient au bien-être, à la sécurité et à l'évolution de l'enfant sur tous les plans. Les éducatrices donnent à chaque service de garde sa couleur et sa particularité.

Les parents

Les parents sont invités à donner leur avis sur le fonctionnement des activités à offrir ainsi que les orientations à prendre. Ces avis favorisent le dialogue entre les éducatrices et les parents et ils permettent d'assurer une continuité entre les valeurs familiales et les valeurs de l'école.

Ainsi, les parents se reconnaissent dans le service de garde. Ils deviennent des interlocuteurs privilégiés qui exercent un rôle d'appui important auprès de la direction. N'hésitez pas à nous communiquer vos commentaires.

Les enfants

Les enfants s'engagent à bien participer aux activités proposées tout en respectant le code de vie de l'école.

Nous vous souhaitons une très belle année scolaire 2025-2026.